

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue par voie de visioconférence, le **lundi 3 mai 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 Information de M. le maire (s'il y a lieu)

5. AVIS DE MOTION

5.1 Avis de motion décrétant des travaux d'aqueduc et de pavage sur le chemin Ruisseau Sud et un emprunt de 2 600 000 \$ à cette fin

5.2 Avis de motion décrétant des travaux stations de pompages, l'ajout d'une conduite gravitaire et un emprunt de 1 300 000 \$ à cette fin

6. RÈGLEMENTS

6.1 Adoption du règlement No. 08.09.62.21 modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de permettre la classe d'usage « service public » dans la zone H-45

6.2 Dépôt : Projet de règlement no. 21.03 décrétant des travaux d'aqueduc et de pavage sur le chemin Ruisseau Sud et un emprunt de 2 600 000 \$ à cette fin

6.3 Dépôt : Projet de règlement no. 21.04 décrétant des travaux de réfection des stations de pompages et l'ajout d'une conduite gravitaire et un emprunt de 1 300 000\$ à cette fin

7. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 Dépôts - Comptes-rendus et procès-verbaux des réunions, commissions et comités

8. ADMINISTRATION

- 8.1 Embauche - Greffier et adjoint à la direction générale - Contrat d'un an
- 8.2 PRIMEAU - Volet 2 - Signature du protocole d'entente
- 8.3 Levée de la réserve pour fins publiques - Lot 5 131 018
- 8.4 Achat de deux (2) afficheurs - télévision et financement par appropriation des sommes au fonds de roulement
- 8.5 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

9. FINANCES

- 9.1 Acceptation du registre des chèques du mois d'avril 2021, des prélèvements automatiques et du compte-salaire
- 9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables du mois d'avril 2021

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

- 11.1 Appel d'offres - services professionnels en ingénierie - préparation des plans et devis et surveillance des travaux - remplacement de l'aqueduc chemin Ruisseau-Sud
- 11.2 Tonte de Gazon et entretien des espaces verts

12. HYGIÈNE

13. PERMIS ET INSPECTION

- 13.1 Embauche - Inspecteur municipal
- 13.2 Demande de modification au règlement de zonage (usage commercial lourd) - Zone A-48
- 13.3 Demande de modification au règlement de zonage (usages complémentaires) - Zone I-18
- 13.4 Demande de dérogation mineure - 5, rue Forand - Lot 5 132 510 - Zone H-44

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 Embauches - animateurs camp de jour
- 14.2 Embauche - Technicien en loisirs

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-05-001

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et ses renouvellements qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 7 mai 2021;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui demande au Conseil de siéger à huis clos à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et qui demande que cette séance soit publicisée;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la présente séance soit ouverte à 20 h 00.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2 - ORDRE DU JOUR

2021-05-002

2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Ajout(s):

8.5 Journée internationale contre l'homophobie et transphobie.

Retrait(s):

8.4 Achat de deux (2) afficheurs - télévision et financement par appropriation des sommes au fonds de roulement

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-05-003

3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 - INFORMATION DE M. LE MAIRE (S'IL Y A LIEU)

M. le maire informe les citoyens sur les sujets d'actualité suivants :

- Collecte des ordures aux 3 semaines
- Résultat des collectes et impact sur l'environnement
- Comité circulation

5 - AVIS DE MOTION

5.1 - AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN RUISSEAU SUD ET UN EMPRUNT DE 2 600 000 \$ À CETTE FIN

Avis de motion est par la présente donné par M. Stéphan Labrie à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement No. 21.03 décrétant des travaux d'aqueduc et de pavage sur le chemin ruisseau sud et un emprunt de 2 600 000 \$ à cette fin.

5.2 - AVIS DE MOTION DÉCRÉTANT DES TRAVAUX STATIONS DE POMPAGES, L'AJOUT D'UNE CONDUITE GRAVITAIRE ET UN EMPRUNT DE 1 300 000 \$ À CETTE FIN

Avis de motion est par la présente donné par Mme Mona S. Morin à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement No. 21.04 décrétant des travaux de réfection des stations de pompage, l'ajout d'une conduite gravitaire et un emprunt de 1 300 000 \$ à cette fin.

6 - RÈGLEMENTS

2021-05-004

6.1 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 08.09.62.21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 08.09 AFIN DE PERMETTRE LA CLASSE D'USAGE « SERVICE PUBLIC » DANS LA ZONE H-45

ATTENDU Que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir reçu copie et avoir lu, au moins 72 heures avant la présente séance, le règlement No. 08.09.62.21;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été donné le 6 avril 2021 ;

ATTENDU Qu'un premier projet a été adopté le 6 avril 2021 ;

ATTENDU Que l'assemblée publique de consultation a été remplacée par la tenue d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel 2021-029 et que cette dernière s'est terminée le 3 mai 2021 à 16 h 30 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le règlement No.08.09.62.21modifiant le règlement de zonage No. 08.09 afin de permettre la classe d'usage « service public » dans la zone H-45 soit adopté tel que rédigé.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

6.2 - DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT NO. 21.03 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN RUISSEAU SUD ET UN EMPRUNT DE 2 600 000 \$ À CETTE FIN

Il est, par la présente, déposé par Mme Mona S. Morin le projet de règlement No. 21.03 décrétant des travaux d'aqueduc et de pavage sur le chemin Ruisseau-Sud et un emprunt de 2 600 000\$ à cette fin qui sera adopté à une séance subséquente.

6.3 - DÉPÔT : PROJET DE RÈGLEMENT NO. 21.04 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGES ET L'AJOUT D'UNE CONDUITE GRAVITAIRE ET UN EMPRUNT DE 1 300 000\$ À CETTE FIN

Il est, par la présente, déposé par Mme Mona S. Morin, le projet de règlement No. 21.04 décrétant des travaux de réfection des stations de pompages et l'ajout d'une conduite gravitaire et un emprunt de 1 300 000 \$ à cette fin qui sera adopté à une séance subséquente.

7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 - DÉPÔTS - COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Les documents suivants sont déposés au Conseil :

- Régie intermunicipale de l'Aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 10 mars 2021
- Régie intermunicipale des service animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 mars 2021
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration 24 mars 2021
- Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 mars 2021
- Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration 18 mars 2021
- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
Compte-rendu de la rencontre du comité du 14 avril 2021

8 - ADMINISTRATION

2021-05-005

8.1 - EMBAUCHE - GREFFIER ET ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE - CONTRAT D'UN AN

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que M. Constant Deniger soit engagé à titre de greffier et adjoint à la direction générale en date du 10 mai 2021, pour un contrat d'une durée d'un an pour un poste cadre.

ADOPTÉE

2021-05-006

8.2 - PRIMEAU - VOLET 2 - SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil déposait au programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le projet No. 2025128 pour le remplacement des conduites d'aqueduc sur le chemin Trudeau et le chemin du Ruisseau Sud.

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a reçu un protocole d'entente énonçant les modalités ainsi que l'aide financière maximale de 4 137 630 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphane Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil accepte le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à l'octroi d'une aide financière concernant le projet No. 2025128, et ce, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) - Volet 2.

Que le maire, ou son remplaçant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-05-007

8.3 - LEVÉE DE LA RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES - LOT 5 131 018

ATTENDU la résolution No. 2020-11-006 adopté en novembre 2020 ;

ATTENDU Que s'était présentée une opportunité de développement de services publics sur le territoire de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ;

ATTENDU Que la Municipalité a été informée que la projection de l'école aurait lieu à Beloeil ;

ATTENDU la Loi sur l'expropriation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser la firme Bélanger Sauvé S.E.N.C.L. à procéder pour et au nom de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil à l'annulation et à la levée de la publication contre l'immeuble portant le numéro de lot 5 131 018 pour fins de réserve foncière municipale auprès du bureau de la publicité des droits.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

8.4 - ACHAT DE DEUX (2) AFFICHEURS - TÉLÉVISION ET FINANCEMENT PAR APPROPRIATION DES SOMMES AU FOND DE ROULEMENT

Point retiré.

2021-05-008

8.5 - JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

ATTENDU que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes lgbt, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la fondation Émergence dès 2003.

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

9 - FINANCES

2021-05-009

9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS D'AVRIL 2021, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 9667 à 9717 inclusivement, pour un montant de 512 078.77 \$, les prélèvements automatiques au montant de 21 499.53 \$ et le compte-salaires au montant de 54 094.24 \$.

ADOPTÉE

2021-05-010

9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DU MOIS D'AVRIL 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois d'avril au montant de 14 452.43\$.

ADOPTÉE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

2021-05-011

11.1 - APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX - REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC CHEMIN RUISSEAU-SUD

ATTENDU Que la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a procédé par soumission publique 2021-INGÉNIERIE-002 pour le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de remplacement de l'aqueduc chemin Ruisseau Sud;

ATTENDU Que quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre;

Soumissionnaires	Total incluant les taxes
FNX Innov Inc.	97 613.78 \$
Le Groupe Conseil Génipur Inc	108 363.94 \$
Shellex	113 238.88 \$
Consumaj Inc.	153 836.55 \$

ATTENDU Que les soumissions ont été analysées et qu'elles sont jugées conformes;

ATTENDU le rapport du comité de sélection daté du 28 avril 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accorder le contrat de services professionnels en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de remplacement de l'aqueduc chemin Ruisseau Sud à FNX Innov Inc. pour un montant de 97 613.78 \$, incluant les taxes.

Les dépenses sont applicables au règlement d'emprunt No. 21.03.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-05-012

11.2 - TONTE DE GAZON ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

ATTENDU que la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a demandé des prix pour réaliser l'entretien des espaces verts à certains endroits sur son territoire ;

ATTENDU que trois entrepreneurs ont été invités à soumettre leur prix ;

ATTENDU que deux (2) entrepreneurs ont déposé un prix ;

Soumissionnaires	Total (excluant les taxes)
Services paysagers Martin Gagné Inc.	32 493,20 \$
Entreprises Nicolas Fortin Inc.	Non déposé
Paysagiste Rive-Sud Ltée	31 139,20 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De retenir les services de Paysagiste Rive-Sud Ltée., pour l'entretien des espaces verts de la saison estivale 2021 pour une superficie de 67 694 m² au coût de 31 139.20 \$, excluant les taxes.

La municipalité bénéficiera de trois (3) années d'options de renouvellement pour les saisons 2022, 2023 et 2024.

La dépense est applicable au poste budgétaire 02-701-50-699.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

12 - HYGIÈNE

13 - PERMIS ET INSPECTION

2021-05-013

13.1 - EMBAUCHE - INSPECTEUR MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin
APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que M. Alexandre Falardeau soit engagé à titre d'inspecteur municipal en date du 4 mai 2021, selon les conditions de travail établies dans la Convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2021-05-014

13.2 - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE (USAGE COMMERCIAL LOURD) - ZONE A-48

M. le conseiller Sylvain Lavallée déclare son intérêt pécunier dans ce dossier et se retire de la séance.

ATTENDU Qu'une demande de modification au règlement de zonage No.08.09 a été adressée au Service de l'urbanisme, afin d'autoriser l'usage commercial apparenté à la classe d'usage commerce lourd (classe 4), plus précisément pour un « service de réparation d'équipements sous-marin et d'entreposage des équipements (bateaux, remorques, camions, etc.) » ;

ATTENDU Que le requérant souhaite opérer cet usage sur une propriété située dans la zone A-48, correspondant à la zone agricole désignée ;

ATTENDU Que la demande nécessiterait une modification du schéma d'aménagement et de développement, puisque la MRC de La Vallée-du-Richelieu entend favoriser l'utilisation du sol prioritairement à des fins d'activités agricoles dans l'aire d'affectation agricole ;

ATTENDU Que l'impact de cet usage sur le voisinage serait minime, et que celui-ci n'affecterait pas les usages agricoles et les usages résidentiels ;

ATTENDU les recommandations du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie
APPUYÉ DE : Monsieur Simon Chalifoux
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Le conseil accepte les recommandations du CCU pour la demande de modification au règlement de zonage No. 08.09 qui concernent les dispositions suivantes :

1. Que la classe d'usage commerce lourd (classe 4) soit permise dans la zone A-48, mais qu'à l'intérieur de cette classe d'usage seul l'usage « service de réparation d'équipements sous-marin et d'entreposage des équipements (bateaux, remorques, camions, etc.) » soit autorisé dans la zone.

2. Que l'usage « service de réparation d'équipements sous-marin et d'entreposage des équipements (bateaux, remorques, camions, etc.) » soit contingenté à un seul dans la zone A-48, de manière à ce qu'aucun autre commerce ayant le même usage ne puisse être autorisé dans la zone.

3. Que l'usage « service de réparation d'équipements sous-marin et d'entreposage des équipements (bateaux, remorques, camions, etc.) » ne soit permis que sur le lot 5 131 701 ;

4. Que les usages commerciaux situés dans la zone A-48 soient assujettis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

La modification réglementaire sera effectuée selon le processus habituel.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

M. le conseiller Sylvain Lavallée réintègre la séance du conseil.

2021-05-015

13.3 - DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE (USAGES COMPLÉMENTAIRES) - ZONE I-18

ATTENDU Qu'une demande de modification au règlement de zonage No. 08.09 a été adressée au Service de l'urbanisme, afin de permettre, à l'intérieur de la zone I-18, les usages « dégustation de boissons alcooliques » et « établissement où l'on sert à boire (boissons alcooliques) » à titre d'usages complémentaires à l'usage « industrie de boissons » ;

ATTENDU Que l'usage « industrie de boissons » est autorisé dans la zone I-18, puisque celui-ci est associé au groupe d'usage « industrie légère » ;

ATTENDU Que ces deux usages, souhaités par les propriétaires de l'entreprise Brasseurs du Moulin inc. (microbrasserie), opéreraient à l'intérieur de l'un des locaux du bâtiment industriel projeté sur le lot 5 131 041 ;

ATTENDU Qu'en vertu de l'article 726 du règlement de zonage No.08.09, la somme des usages accessoires à une activité industrielle, autres que la cafétéria, doit occuper moins de 50% de la superficie de plancher totale du bâtiment de l'usage principal ;

ATTENDU Qu'en vertu de l'article 30 (terminologie d'usage complémentaire) du règlement de zonage no.08.09, un usage complémentaire ne peut occuper plus de 25% de la superficie occupée par l'usage principal ;

ATTENDU Que la superficie occupée par ces deux usages totaliserait 13,4 % de la superficie plancher de la superficie occupée par l'usage principal (usage « production de bière » apparenté à l'usage « industrie de boissons ») ;

ATTENDU Que l'activité industrielle serait dominante à l'intérieur du local projeté, puisque 84,9% de la superficie occupée par cette entreprise serait allouée à la production de bière, préservant la vocation industrielle du bâtiment ;

ATTENDU le plan préliminaire d'aménagement intérieur de l'un des locaux du bâtiment projeté, daté du 24 mars 2021, titre « Brasseurs du Moulin » ;

ATTENDU Que ces usages complémentaires à l'usage « industrie de boissons » n'affecteraient pas l'usage dominant à l'intérieur de la zone I-18, à savoir le groupe d'usage « industrie » ;

ATTENDU la présentation réalisée par les propriétaires l'entreprise Brasseurs du Moulin inc., démontrant que la fonction industrielle de la zone I-18 sera maintenue à l'intérieur du local du bâtiment projeté ;

ATTENDU les recommandations du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Le conseil accepte les recommandations du CCU pour la demande de modification au règlement de zonage No. 08.09 qui concernent les dispositions suivantes :

Dans la rubrique « usages spécifiques » et sous-section « permis » de la grille des usages et des normes associées à la zone I-18, ajouter une note indiquant que les usages suivants sont autorisés à titre d'usages complémentaires à l'usage « industrie de boissons » :

- Dégustation de boissons alcooliques – code d'usage à déterminer ;
- Établissement où l'on sert à boire (boissons alcooliques) – code d'usage

5821.

La modification réglementaire sera effectuée selon le processus habituel.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-05-016

13.4 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 5, RUE FORAND - LOT 5 132 510 - ZONE H-44

ATTENDU Qu'une demande de dérogation mineure a été adressée au Service de l'urbanisme pour la propriété située au 5, rue Forand (lot 5 132 510) afin d'autoriser l'implantation et la superficie d'un garage privé isolé ;

ATTENDU Que le requérant souhaite qu'une dérogation mineure lui soit accordée afin d'autoriser la construction d'un garage privé isolé d'une superficie de 62,42 mètres carrés;

ATTENDU Qu'actuellement, la grille des usages et normes, associée à la zone H-44, du règlement de zonage No. 08.09 indique que la superficie maximale de tout garage privé est de 35,0 mètres carrés;

ATTENDU Que l'élément dérogatoire demandé par le requérant est considéré majeur, puisque la superficie du garage privé isolé projeté serait supérieure d'environ 80% la superficie maximale autorisée à l'intérieur de la zone H-44 ;

ATTENDU Que dans sa formulation de demande de dérogation mineure, le requérant n'a pas exprimé des arguments démontrant qu'un refus de la demande occasionnerait un préjudice sérieux;

ATTENDU Que le projet ne causerait pas d'inconvénients au voisinage ;

ATTENDU les recommandations du CCU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie
APPUYÉ DE : Monsieur Simon Chalifoux
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

De refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 5, rue Forand (lot 5 132 510).

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

14 - LOISIRS ET CULTURE

2021-05-017

14.1 - EMBAUCHES - ANIMATEURS CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Lavallée
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que ce Conseil autorise l'embauche de :

- Félicia Morais, Élyza Provost, Maïté Lévesque, Léa Caron, Wiliam Laplante, Mélody Provost, Maxim Gagnon, Coraly Poirier et Ariane Giguère à titre d'animateur à temps plein;
- Aryanne Caplette à titre d'accompagnatrice.

Que les taux de salaires sont établis selon la politique salariale du camp de jour en vigueur pour 2021.

Que tous les postes d'animateurs et le nombre d'heures rattachées sont conditionnels au nombre d'inscriptions reçues.

La politique de vérification des antécédents judiciaires devra être appliquée avant l'engagement officiel.

ADOPTÉE

2021-05-018

14.2 - EMBAUCHE - TECHNICIEN EN LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers
APPUYÉE DE : Monsieur Sylvain Lavallée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que Mme Catherine Dupuis soit engagée à titre de technicienne en loisirs en date du 17 mai 2021, selon les conditions de travail établies dans la Convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la Loi et de l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens étaient invités à adresser leurs questions par écrit aux membres du Conseil municipal.

2021-05-019

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 20 h 33.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 3 mai 2021.

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire